



DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE HORS DE LA COMMUNE DE RESIDENCE

Pour l'école : Maternelle
 Elémentaire

ANNÉE SCOLAIRE

DEMANDE ETABLIE PAR :

Père : Nom Prénom

Adresse :

☎ :

Mère : Nom Prénom

Adresse :

☎ :

Agissant en qualité de père mère tuteur/trice (**rayer la mention inutile**)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :

Nom – Prénom : Sexe : masculin féminin

Date de naissance/...../..... Lieu de naissance

Domicile actuel

.....

Ecole fréquentée au cours de la présente année scolaire.....

Classe ou Section.....

ECOLE D'ACCUEIL SOLLICITEE :

Scolarisation souhaitée dans la Commune
de.....

Classe ou section.....

A compter du.....

MOTIFS DE LA DEMANDE DE DEROGATION :

Changement de domicile

Nouvelle adresse à compter du

N° Rue

Code postal – ville

Observation : il s'agit d'un cas de dérogation de droit, les enfants pouvant achever leur cycle (maternelle ou élémentaire) dans l'école d'origine.

Autres cas dérogatoires entraînant une participation financière obligatoire de la Commune de résidence :

Raisons médicales lorsque l'état de santé de l'enfant nécessite des soins réguliers dans la Commune demandée :

Précisions:

Frères ou sœurs déjà inscrits dans la Commune demandée :

Nom(s),prénom(s).....

.....

Classe ou section.....

Observation : la dérogation liée à l'exercice d'une activité professionnelle des parents ne joue pas à Bourogne, dès lors que la Commune dispose d'un service de restauration et garderie périscolaire.

Autres motifs (à préciser)

.....

.....

Signature des parents ou du tuteur (trice)

1. AVIS DE LA DIRECTRICE / DU DIRECTEUR D'ECOLE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

La capacité d'accueil de l'école est-elle à son maximum ? OUI NON

AVIS FAVORABLE AVIS DEFAVORABLE

Autres observations :

.....

Le

Signature :

2. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE DE RESIDENCE :

ACCORD REFUS

Commentaires :

.....

.....

Cachet de la Commune

Le

Signature :

Le Maire,

3. AVIS DE LA DIRECTRICE / DU DIRECTEUR D'ECOLE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

L'école possède-t-elle la capacité d'accueil ?

OUI NON

Autres observations :

.....

Le

Signature :

4. DECISION DU MAIRE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

Accepte l'inscription

Refuse l'inscription

Commentaires :

.....
.....

Le
Cachet et signature

Attention

La dérogation accordée est valable pour un cycle (maternelle ou primaire).

Une nouvelle demande devra être déposée à la fin du cycle.

L'inscription est conditionnée par l'accord du Maire de la Commune d'accueil (même en cas de décision défavorable de la Commune de résidence).